



## Nonrstitutions de documents...

Par **Bussetti**, le **19/02/2011** à **06:53**

Bonjour,

je suis locataire d'un T1 bis, depuis octobre 2010.

J'ai remis à mes propriétaires un doc de la CAF pour attester du loyer, qui ne m'ont jamais remis pour diverses raisons...

LA PRINCIPALE EST QU'ILS NE VOULAIENT PAS QUE JE REÇOIVE DES PERSONNES CHEZ MOI.

J'ai fait plusieurs démarches, toujours rien, écrites toutes simples.

Aujourd'hui, je quitte l'appartement fin février, préavis donné pour fin mars au mois de décembre.

Ils m'ont dit qu'ils seraient d'accord si je voulais partir avant, j'ai donc demandé un consentement écrit et par recommandé.

Le problème qui persiste est le suivant:

N'ayant pas remis ce document de la CAF, ni à l'organisme, ni à moi-même, je n'ai pas pu déposer un dossier auprès de la Mairie de mon lieu de travail, pour obtenir un logement...depuis janvier!

Je n'ai donc aucun moyen de savoir réellement si j'ai des droits ou pas auprès de la CAF. Ils m'ont confirmé la non restitution mais ce qui m'inquiète c'est qu'ils m'ont retourné mon dossier il y a à peu près 3 semaines à ce jour et je n'ai rien reçu...Ce sont les propriétaires qui nous remettent le courrier car nous n'avons pas de boîtes aux lettres perso.

Il s'avère aussi que dans l'appartement il n'y a pas de disjoncteur les fils sont reliés par dominos et scotchés.

J'ai aussi demandé les justificatifs des 90 euros de charges, factures à l'appui, ils ne veulent pas me les remettre.

Je les ai donc avertis que je contacterai des personnes compétentes pour renseignements et suite si nécessaire.

Je souhaite donc avoir des réponses sûres pour obtenir mes droits aux APL.

Merci de votre attention,  
Respectueusement  
V.Busetti